

Contractuel.le BIBAS au service de la conservation partagée

DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Le Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur (CTLes) est un établissement public administratif relevant de la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Il se situe à Bussy-Saint-Georges (14, avenue Gutenberg), en Seine-et-Marne. Il compte une trentaine d'agents des filières bibliothèques, ITRF et administrative.

Il propose aux bibliothèques de l'enseignement supérieur d'Île-de-France un service de stockage à distance et de communication pour des collections d'ouvrages et de revues à faible taux de rotation. Il constitue ainsi une bibliothèque régionale de dépôt. Le CTLes exploite actuellement une capacité de stockage de 130 kilomètres linéaires.

Le pôle « Valorisation des collections » est un des trois pôles d'activité de l'établissement. Il rassemble deux services : celui des plans de conservation partagés des périodiques de l'ESR (PCP) et celui du prêt entre bibliothèques (PEB), chacun ayant un encadrant opérationnel de catégorie B à sa tête. Le CTLes est impliqué dans 17 PCP. Il effectue plus de 20 000 communications annuelles dans le cadre du PEB, principalement en livrant les bibliothèques parisiennes *via* une navette quotidienne.

1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU POSTE DE TRAVAIL ET AU SERVICE

Pôle et service	Pôle Valorisation des collections / Service de la conservation partagée
Mission d'encadrement	Non
Si oui, nombre de personnes	/

2. MISSIONS

MISSION 1 – Intégrer et signaler des collections du CTLes dans des plans de conservation partagée	
	<ul style="list-style-type: none"> - Renseignement des données d'exemplaires des périodiques dans le SUDOC via WinIBW - Etablir les listes des titres depuis le catalogue du CTLes (Syrtis) - Récoler en magasin - Modifier des états de collection dans Syrtis et SUDOC - Zones de notes dans la Base de gestion des PCP à renseigner - Prélever les fascicules à désherber et les jeter physiquement - Assurer la suppression dans Syrtis des titres à désherber - Transmettre les listes des titres pilonnés au service du traitement matériel

Mission 2 – Traiter et préparer des collections en dépôt	
	<ul style="list-style-type: none">- Extraction sous excel des notices- Désherbage des titres- Récolement en magasins- Intégration de dons- Communication avec les partenaires concernés sur les opérations- Suivi des opérations dans un fichier excel dans l'espace partagé

MISSION 3 – Participer aux navettes PCP en Ile–de-France	
	<ul style="list-style-type: none">- Se déplacer une journée en binôme pour effectuer des transports de cartons vers des bibliothèques- Conduite le véhicule de service dans Paris intra-muros et sa petite couronne

3. LIAISONS FONCTIONNELLES

Rattachement hiérarchique (N+1) Responsable du service de la conservation partagée

4. SPECIFICITES ET CONTRAINTES

- Permis B : conduite dans Paris et en Île-de-France
- Port de charge (jusqu'à 12kg)
- Port d'équipement de protection individuel (chaussures de sécurité et dispositif du travailleur isolé si nécessaire)
- Manipulation de transpalettes et conduite d'un chariot préparateur de commande à grande hauteur

5. COMPETENCES ET CONNAISSANCES REQUISES

Compétences relationnelles :

- Capacité à travailler en équipe
- Capacité à communiquer (écrit/oral) avec l'ensemble des partenaires internes et externes
- Sens de l'organisation et des initiatives

Compétences professionnelles et technicité :

- Connaissance de l'environnement universitaire

- Connaissance de la conservation des collections
- Connaissance de la gestion des collections
- Connaissance des techniques et formats documentaires (outils de l'ABES : SUDOC, WiniBW, COLODUS, SUPEB, PÉRISCOPE...)
- Maîtrise des outils bureautiques en particulier Excel

6. MODALITES DE TRAVAIL

- Semaine de 36h15, répartissable sur 4 jours, 4 jours et demi ou 5 jours, du lundi au vendredi (temps complet)
- Horaire variable libre avec plage obligatoire de 9h45 à 12h15 et de 14h à 15h30. Pas de travail le week-end ou en soirée.
- Télétravail possible (1 jour)
- 42 jours de congés annuels